



REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE D'ARANDON-PASSINS
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 février 2025

Date de convocation le 6 février 2025

Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le

ID : 038-200063964-20250212-DE000009_2025-DE



Membres :	
En exercice :	23
Présents :	14
Absents :	9
Votants :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstention :	0

Présidente : Madame le Maire Maria SANDRIN

Secrétaire : Madame Véronique GROS

DE000009-2025

TE 38 – ENFOUISSEMENT GRANDE RUE D'ARANDON

Rapporteur : LIAUZUN Guillaume

Présents : Mesdames, Messieurs : Maria SANDRIN, Vincent LIENARD, Véronique GROS, Alexia FARGE, Dominique SOLANO, Muriel RADIX, Sylvain JUPPET, Alexandre BOITTIAUX, Guillaume LIAUZUN, Michel HANNI, Sylvie MONTERO, Dimitri CASTELANT, Sophie DE ARAUJO, Patricia COUTHON,

Absents : Bruno GENEVAY, Fabienne DUPUY, Marilyn SERRANO, Aurélie BENEDETTO, Pamela D'URBANO, Cédric THIEVENAZ, Jean Paul COTTIER,

Excusés : Grégory PINET (pouvoir A.FARGE), Chloé VIAL (pouvoir G.LIAUZUN)

Suite à notre demande, Territoire Energie Isère (TE38) a étudié la faisabilité de l'opération présentée dans le tableau ci-joints, intitulée :

Collectivité : COMMUNE
ARANDON PASSINS
Affaire n° 25-002-297
Enfouissement BT Grande rue d'Arandon

TE38 - TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire ENEDIS, les montants prévisionnels sont les suivants :

1 - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	140 979 €
2 - le montant total de financement externe serait de :	130 035 €
3 - la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 s'élève à :	0 €
4 - la contribution aux investissements s'élèverait à environ :	10 944 €

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

- prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38.
- de l'obligation d'engager le montant de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage au budget de la collectivité.

LE CONSEIL, ayant entendu cet exposé,

1 - PREND ACTE de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

Prix de revient prévisionnel : 140 979 €
Financements externes : 130 035 €
Participation prévisionnelle : 10 944 €
(frais TE38 + contribution aux investissements)

2 - PREND ACTE de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 pour 0 €
Ce montant doit être engagé au budget de la collectivité.

TE38 - TRAVAUX SUR RESEAU DE TELECOMMUNICATION

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et l'opérateur ORANGE, les montants prévisionnels sont les suivants :

1 - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	0 €
2 - le montant total de financement externe serait de :	0 €
3 - la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 s'élève à :	0 €
4 - la contribution aux investissements s'élèverait à environ :	0 €

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

- prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38.
- de l'obligation d'engager le montant de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage au budget de la collectivité.

LE CONSEIL, entendu cet exposé,

1 - PREND ACTE de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

Prix de revient prévisionnel : 0 €
Financements externes : 0 €
Participation prévisionnelle : 0 €
(frais TE38 + contribution aux investissements)

2 - PREND ACTE de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 pour 0 €
Ce montant doit être engagé au budget de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

La secrétaire de séance
Véronique GROS



Le Maire
Maria SANDRIN

